

**Lutte contre la Pollution et autres Mesures pour Protéger la Biodiversité du
Lac Tanganyika (RAF/92/G32)**

**COMPTE- RENDU DE LA SIXIEME REUNION DU COMITE DIRECTEUR
REGIONAL**

Lusaka, 4-5 Mai 2000

Résumé des principales conclusions et recommandations

1. Le compte-rendu de la 5^{ème} Réunion du Comité Directeur Régional a été adopté moyennant quelques modifications. *Para. 6*
2. L'UNOPS a informé le Comité que le rapport de l'évaluation finale était attendu fin mai et qu'il était essentiel pour les délibérations du FEM (GEF) concernant le futur soutien à accorder. *Para. 8.*
3. La réunion a été informée que le niveau sécuritaire au Burundi selon les NU a passé de la Phase IV à la Phase III, ce qui permettait la reprise de quelques activités de coopération dans ce pays. *Para. 9.*
4. Il a été demandé à l'UNOPS, qui a accepté, de fournir le descriptif des différentes phases de sécurité selon les NU. *Para. 10*
5. Le rapport d'avancement présenté par le Coordinateur du Projet a été accepté par le Comité. *Para. 17.*
6. Il a été convenu d'inclure dans la Convention un Comité Technique pour la Pollution. *Para. 32*
7. Concernant la progression de la Convention vers la signature finale, le Comité a accepté d'adopter la proposition a) de la section 5 du document de synthèse juridique. *Para. 33*
8. Il a été convenu que les qualifications du chef d'équipe de l'Unité de Soutien à la Planification proposée dans le projet PDF-C se rapporteront plus à la planification et au développement durable plutôt qu'aux sciences économiques. *Para. 40*
9. La proposition PDF-C a été revue pour inclure entre autres l'appui financier aux activités de planification nationale. Ceci a conduit à la réduction de la période du projet de 18 à 12 mois. *Para. 44*
10. Il n'y a pas eu d'accord sur l'emplacement de l'Unité Régionale de Soutien à la Planification prévue dans la proposition PDF. Le Burundi a souhaité que ce soit

Bujumbura, alors que les autres délégations souhaitaient que ce soit ailleurs à cause de la situation sécuritaire au Burundi. La délégation du Burundi a accepté d'amener les différents points de vue du Comité à son Gouvernement pour étude. *Paras. 46-55*

11. Il a été convenu que les équipements existant actuellement dans les bureaux de l'UCP à Dar es Salaam et à Bujumbura soient remis à l'Unité de Soutien à la Planification une fois opérationnelle. Entretemps, ces équipements seront stockés dans les bureaux du PNUD des pays respectifs. *Paras. 58-61*
12. Il a été convenu qu'une demi-journée sera consacrée à une présentation pour chercher le soutien des bailleurs de fonds en faveur de futures interventions sur le lac Tanganyika. Cette présentation aura lieu à Nairobi le 12 juillet 2000. *Paras. 62-67.*
13. La septième et dernière réunion du Comité Directeur Régional et de Revue Tripartite se tiendra les 13 et 14 juillet 2000. *Para. 68.*
14. Il a été convenu que toutes les données du projet seront mises sur le site web et rentreront dans le domaine public. *Para. 70.*

1. Introduction

Ce compte-rendu est un résumé des questions débattues et des décisions prises et non un procès-verbal textuel des discussions. Tous les commentaires concernant un point spécifique de l'ordre du jour se trouvent donc réunis, dans la mesure du possible, sans tenir compte de l'ordre de succession des interventions pendant la réunion.

2. Lieu

La sixième réunion du Comité Directeur Régional a eu lieu au Centre de Conférences Internationales de Mulungushi à Lusaka en Zambie, le jeudi 4 mai et le vendredi 5 mai 2000. La liste complète des participants est donnée à l'Annexe 1, et celle des documents soumis à la réunion à l'Annexe 2.

3. Mot d'introduction

Au nom de Dr Jewette H. Masinja, Secrétaire Permanent au Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles de Zambie, Mme Marcharligne U.N. Nkhuwa, Directeur des Ressources Humaines et de l'Administration dans le même Ministère, a souhaité la bienvenue à tous les délégués, et a prononcé un mot d'introduction soulignant l'importance du projet, avant de déclarer la réunion officiellement ouverte. Le texte complet de son discours est donné à l'Annexe 3.

Après avoir remercié Mme Nkhuwa, le Coordinateur du Projet (CP) s'est félicité de la présence à la réunion, en qualité de personnes ressources, de M. Richard Fuller, Représentant de la FAO en Zambie, ainsi que de M. George W. Ssentongo du bureau sous-régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe et Secrétaire du sous-comité CPIA pour le Lac Tanganyika. Ces deux personnalités offriraient des informations précieuses concernant l'état d'avancement du Plan Cadre d'Aménagement des Pêches du projet RLT pour le Lac Tanganyika, et examineraient les moyens d'intégrer les deux principales initiatives (RLT et PBLT) pour la future gestion des ressources du lac. Malheureusement, un représentant de la BAD n'a pas pu participer à cette réunion comme initialement prévu.

4. Election du président

Etant donné que les cinq réunions précédentes avaient été respectivement présidées par la Zambie, la Tanzanie, le Burundi et la RD Congo, la Zambie a proposé que la Tanzanie préside cette réunion. La proposition a été appuyée par la RD Congo et acceptée par les deux autres délégations. Ainsi, M. Abubakar Rajabu, Secrétaire Permanent au Bureau du Vice-Président et chef de la délégation Tanzanienne a été dûment élu comme président de la réunion.

5. Déroulement de la réunion

5.1 Accueil par le président

1. M. Abubakar Rajabu, a remercié les participants de l'avoir élu comme président, et après avoir remercié la Zambie pour avoir abrité la réunion, il a souhaité la bienvenue à tous les délégués à la sixième réunion du Comité Directeur Régional qu'il a ensuite déclaré officiellement ouverte.

5.2 Point 3: Examen et adoption de l'ordre du jour

2. Le président a présenté un ordre du jour provisoire composé de 14 points. Celui-ci a été légèrement modifié et accepté comme suit:

POINT

- 1 Ouverture de la réunion et élection du président
 - 2 Accueil par le président
 - 3 Examen et adoption de l'ordre du jour
 - 4 Confirmation du compte-rendu de la 5^{ème} RCD
 - 5 (a) Questions soulevées par la 5^{ème} RCD et (b) Etat d'Avancement du Projet
 - 6 Etat d'Avancement du PAS et de l'ADT
 - 7 Etat d'Avancement de la Convention et prochaines étapes
 - 8 Situation du financement pour la planification d'une deuxième phase
 - 9 Evaluation finale du projet par le FEM (GEF)
 - 10 Sort équipements du présent projet et dernières RCD et RTP
 - 11 Lancement du site internet du PBLT
 - 12 Divers
 - 13 Clôture
3. La délégation du Burundi a demandé que la réunion prévoit une rencontre à huis clos des chefs de délégations pour discuter des questions relatives à l'endroit du siège pour tout projet qui suivra celui-ci. Il a été convenu que la rencontre aurait lieu après la pause-café entre les points de l'ordre du jour n° 6 et 7.

5.3 Point 4: Confirmation du compte-rendu de la 5^{ème} Réunion du Comité Directeur tenue à Arusha les 2 et 3 décembre 1999.

Les amendements/corrections ci-après ont été portés sur le compte-rendu:

4. A la page 6, point 4.7, § 4, la Zambie a proposé d'inclure l'unité monétaire "dollar" avant les sommes indiquées à la deuxième et à la troisième ligne.
5. A la page 7, point 4.9, la Tanzanie a recommandé de remplacer l'année 1999 par 2000 dans le titre.
6. Avec ces amendements, le compte-rendu a été adopté.

5.4 Point 5: Questions soulevées par le compte-rendu de la 5^{ème} RCD et Etat d'Avancement du Projet

7. Le Coordinateur du Projet, Dr Andrew Menz, a présenté ce point en deux parties a) et b) comme indiqué sur l'ordre du jour.
 - a) Il a présenté à la réunion le document RCD6/5, "Résumé des progrès sur les principales résolutions de la RCD5". Les observations suivantes ont été soulevées.

8. Concernant le point n° 3 disant que “UNOPS devrait approcher une deuxième fois les consultants qui ont fait l'Evaluation à Mi-Parcours pour leur demander s'ils pourraient envisager d'amender leur rapport pour y incorporer les réactions des pays riverains et de NRI en vue de produire un rapport consolidé ”, M. Schuetz-Muller d'UNOPS a dit qu'il avait approché les anciens évaluateurs à deux reprises, mais qu'ils avaient catégoriquement refusé d'amender leur rapport. Cependant, il a informé la réunion que pour le FEM (GEF), seul le rapport d'évaluation finale était essentiel, et qu'ils aimeraient en recevoir au moins le projet avant de prendre toute décision concernant la proposition PDF ou toute autre future activité. Le projet de rapport final était attendu fin mai 2000.
9. Au point n° 4, concernant la situation sécuritaire au Burundi et en RD Congo, le Burundi a déclaré qu'à partir du 25 avril, le niveau sécuritaire selon les NU avait changé de la Phase IV à la Phase III au Burundi, ce qui permettait la reprise de quelques activités de coopération dans le pays.
10. Les participants ont demandé d'avoir un descriptif des différentes phases de sécurité selon les NU et du genre d'activités liées aux différentes phases. Il a été demandé aux représentants du PNUD qui étaient présents de produire des explications par écrit et de les envoyer au Coordinateur du Projet qui les distribueraient ensuite aux différents chefs de délégations. Cependant, il a été finalement demandé à l'UNOPS de s'occuper de cette affaire. Notez que l'UNOPS a depuis lors réagi et a fourni le descriptif des situations sécuritaires selon les NU. Ce descriptif se trouve à l'Annexe 4.
11. Au point n° 5, concernant la production d'une vidéo publicitaire sur le lac et le projet, le Coordinateur du Projet a expliqué que celle-ci serait financée par la portion de budget contrôlée par UNOPS, qu'elle durerait une vingtaine de minutes et présenterait les principales questions concernant le lac, en particulier les menaces, la population ainsi que leurs moyens d'existence.
12. Les délégués ont exprimé leurs préoccupations de savoir si l'équipe de filmage serait capable de visiter l'Est du Congo, et si oui, ont souhaité qu'une grande attention soit exercée en rapport avec sa sécurité. Le Coordinateur du Projet a réassuré les délégués que bien que l'équipe de filmage visiterait Uvira, ce serait seulement pour un laps de temps, et cela se fera uniquement si le Directeur Général du CRH-Uvira affirme que la situation est bonne. Le Projet avait grande confiance dans le jugement du Directeur Général à ce sujet et le système avait bien fonctionné dans le passé lorsque le PBLT devait effectuer des travaux à Uvira.
13. Au point n° 9 concernant l'inclusion du Rwanda dans la Convention, le Coordinateur du Projet a expliqué que le Rwanda n'était pas spécifiquement mentionné parce qu'il n'y avait pas de représentant de ce pays dans les différentes réunions, et qu'il serait donc conseillé d'utiliser le terme "autres pays" au lieu de citer un nom particulier.

b) Le Coordinateur du Projet a présenté le document RCD6/6 “Résumé des progrès, Novembre 1999-Avril 2000”.

14. Le Coordinateur du Projet a mis en exergue les événements clés qui avaient eu lieu depuis la dernière réunion. Dans l'ensemble, les progrès étaient satisfaisants, et il était particulièrement agréable de constater que des progrès avaient été réalisés dans le développement d'une proposition de projet pour la recherche de fonds sous le programme PDF du FEM (GEF) pour la planification détaillée du prochain projet.

15. A la page 2, premier paragraphe, concernant la Convention, il était affirmé qu'un "certain nombre de questions était laissé en suspens pour trouver une solution lors de la prochaine réunion du Comité Directeur". M. Cormac Cullinan, le Consultant Juridique, a expliqué qu'en fait, les participants avaient atteint le consensus sur tous les points au cours de l'atelier final d'Arusha.

16. La Tanzanie a fait observer que puisque la tenue de réunions des groupes de travail nationaux était mentionnée dans le rapport, celles du Comité Directeur devraient également être reconnues en pour montrer qu'il existe un engagement dans la région.

17. Le Rapport sur l'état d'avancement a été accepté par le Comité.

5.5 Point no 6: Etat d'avancement du PAS et de l'ADT

18. Ce point a été présenté par M. Nick Hodgson qui a parlé des objectifs du Projet, de la façon dont le PAS avait évolué par le truchement d'une large participation et consultation, des trois pierres angulaires - PAS, ADT et Convention, des sept étapes d'élaboration du PAS, ainsi que de la proposition pour la mise en place d'un organe intérimaire de gestion du lac Tanganyika. Il a terminé en soulignant les points qui restaient à réaliser, à savoir l'approbation du projet final de PAS à la dernière RCD ainsi que l'identification de mécanismes de support financier pour une période intérimaire.

19. Les délégués ont soulevé le point selon lequel toutes les études spécialisées avaient fourni leurs rapports au processus de PAS, excepté celle de Pollution. Il a été expliqué que bien que le rapport produit pour le PAS n'ait pas aussi détaillé que les autres, il contenait quand même d'importantes recommandations, et un rapport plus complet serait disponible avant la fin du projet.

5.6 Point n° 7: La Convention: Etat d'avancement et prochaines étapes.

20. Deux documents de travail ont été soumis pour ce point: RCD6/7, une synthèse préparée par les consultants juridiques, ainsi que la dernière version du projet de Convention. M. Cormac Cullinan, le Consultant Juridique, a d'abord parcouru tout le document de Convention en expliquant et en clarifiant différents articles.

21. La RD Congo a félicité le Consultant Juridique pour sa présentation et a invité les autres délégations d'adopter la procédure proposée en vue d'accélérer les choses. Les délégués ont souhaité savoir s'il existait des conventions semblables sur le continent Africain. M. Cullinan a dit qu'il n'y avait pas de conventions semblables en Afrique, et que ceci était une occasion pour les quatre pays d'être les pionniers dans cette aventure.
22. Il a été suggéré que le Directeur Exécutif mentionné à l'article 26 soit appelé "Secrétaire Exécutif" car il dirigerait un Secrétariat Exécutif. M. Cullinan a dit que ce changement ne causait aucune difficulté.
23. Il a été suggéré qu'il serait bon de se référer au "Plateau Continental" dans la Convention. Le consultant a fait remarquer que ce n'était pas une convention sur la mer, et que le lac n'avait pas de plateau continental comme tel. Il s'était seulement référé aux frontières des quatre pays riverains car celles-ci sont déjà clairement définies.
24. Le document de synthèse a été présenté et a soulevé les principales questions sur lesquelles le Comité Directeur devait prendre une décision, spécialement en ce concerne la procédure du futur développement de la Convention, maintenant que le travail du PBLT était en fait arrivé à terme.
25. Concernant l'inclusion du Rwanda dans la Convention, la RD Congo a fait remarquer que bien que le Rwanda contienne une partie du bassin du lac Tanganyika, il n'était pas riverain du lac et ne tirait pas un avantage direct du lac, et par conséquent il ne devrait pas faire être un partenaire dans la convention. Si par hasard ce pays causait une pollution au lac par le biais de la rivière qui s'écoule depuis son territoire, alors le principe de pollueur payeur devrait être appliqué.
26. M. LaRoche du FEM (GEF) a fait noter le risque d'éliminer le Rwanda et l'approche de bassin, car tout en n'étant pas membre de la convention, le Rwanda pourrait devenir une source potentielle de problèmes pour tout le bassin. M. Schuetz-Mueller a appuyé cette idée, faisant remarquer que l'obligation de ne pas polluer le lac n'incombait pas seulement aux pays riverains, mais également aux "autres pays" du bassin qui seraient en position de polluer. Il a donné l'exemple d'autres projets d'Eaux Internationales où une disposition semblable basée sur l'approche de bassin a été incluse.
27. Le Burundi a suggéré que comme le Rwanda n'était pas présent à la réunion, il n'était pas nécessaire d'en parler. Il a ajouté que si le Rwanda devait devenir membre de la Convention à l'avenir, alors un protocole concernant cette question pourrait être produit à ce moment-là. La Zambie et la Tanzanie ont été d'accord avec l'idée.
28. Le président a fait remarquer que lors de la réunion précédente du Comité Directeur Régional, il avait été, d'après le compte-rendu de cette réunion, été

convenu que la Convention pouvait faire référence à l'inclusion d' "autres pays" à un stade ultérieur. Il a cependant fait remarquer que les textes juridiques nécessitent une lecture approfondie et qu'il n'était pas du ressort de la présente RCD d'amender la convention.

29. Le Burundi a signalé que contrairement à ce qui était affirmé à la page 8 du document de synthèse, les questions importantes doivent passer par le Parlement du Burundi avant la ratification. Il s'est aussi demandé si le rôle des consultants juridiques mentionné dans les différents scénarios à la page 9 du même document n'était pas terminé, et s'ils ne devaient pas maintenant laisser la place aux représentants des pays.
30. Concernant le rôle des consultants juridiques, M. Cullinan a expliqué qu'il n'avait jamais été dans son intention de dire que tout changement au projet de convention serait fait par les consultants juridiques, mais que ce rôle était laissé aux gouvernements des pays riverains.
31. Le Burundi a posé la question du siège des différents organes. Il a été indiqué que l'Article 24 para. 2 du projet de convention disait que le siège de l'Autorité serait à un endroit désigné par la Conférence des Parties. M. Cullinan a ajouté que selon le même Article, l'emplacement sera décidé par les Ministres, et que même si la RCD régionale décidait aujourd'hui, ce serait invalide car cette décision pourrait être annulée par les Ministres.
32. La Zambie a pensé qu'un comité pour la pollution aurait dû être inclus dans les comités techniques mentionnés à l'Article 27 du projet de convention. Cette idée a été appuyée par les autres délégations. Le consultant a fait remarquer que bien cette question ait été discutée et rejetée pendant les ateliers juridiques, elle pourrait, bien entendu, être facilement incluse.
33. Concernant la façon de progresser, la Comité s'est convenu d'adopter la proposition a) de la section 5 du document de synthèse qui dit que :

"Le Comité Directeur pourrait accepter les textes harmonisés de la Convention tels qu'ils ont été confectionnés à l'atelier d'Arusha, et les transmettre, avec tous les commentaires importants faits à la suite de l'atelier d'Arusha, aux gouvernements des quatre pays. L'effet en serait de laisser le soin aux gouvernements de décider en négociations officielles si oui ou non ils sont d'accord avec les commentaires particuliers et par conséquent si l'avant-projet de la Convention devrait être amendé".

34. M. Cormac Cullinan a promis de compiler tous documents, anciens et nouveaux, et de les transmettre à l'UCP.

5.7 Point no 8: Situation actuelle du financement pour la planification d'un deuxième projet

35. Ce point a été présenté par M. David LaRoche du FEM (GEF) sur base du document RCD6/8 “Proposition de Subvention PDF Block C” préparé par NRI et les Coordinateurs Nationaux. Dans son introduction, il a rappelé que les deux principales étapes restant à faire étaient la soumission d'une proposition de subvention PDF-C au FEM (GEF) et la mise en œuvre subséquente du Programme d'Action Stratégique. Le principal objectif du projet PDF-C sera de préparer la mise en œuvre du PAS sous un projet plus élargi. Pendant cette période, le développement de la Convention continuerait, et les planificateurs définiront davantage, classeront par priorité et mettront en œuvre les actions identifiées dans l'ADT et le PAS. Le FEM (GEF) utilisera son influence auprès des autres bailleurs de fonds pour augmenter les fonds disponibles pour les mesures prioritaires au niveau national qui ne peuvent pas être financées par lui-même. Mais par ce fait même, ceci augmentera le financement de base et ainsi augmentera le montant potentiel des contributions du FEM (GEF) pour la mise en œuvre de ces activités qui abordent les problèmes transfrontaliers.
36. M. David LaRoche a expliqué que le niveau du PDF-C demandé n'exigera pas l'approbation du Conseil du FEM (GEF), mais que le niveau du Secrétariat suffira, ce qui pourra accélérer les choses. Si les pays riverains réussissent dans leurs efforts et obtiennent l'approbation du PDF-C en juillet, l'exécution pourrait commencer en août de cette année. Il a ajouté qu'une des choses demeurant en suspens est la désignation de l'endroit où le projet PDF-C sera implanté.
37. Beaucoup de discussions se sont ensuivies sur ce point. Les principales questions et les principaux points de clarification soulevés dans ces discussions sont les suivants:
38. La Tanzanie a souhaité savoir pourquoi on a mentionné une seule capitale à la page 2 para. 1 et non pas les autres. Il a été expliqué que c'était parce que Bujumbura est la seule capitale située au bord du lac, alors que les autres ne font pas partie de l'environnement du lac Tanganyika. Il a été finalement décidé de supprimer le nom “Bujumbura” du texte.
39. Une explication du terme “coûts de transaction” à la page 6, para. 21 a été demandée. M. LaRoche a expliqué que l'utilisation du terme “coûts de transaction” à la place de “surcoûts” était due au jargon du FEM (GEF). Ce dernier préfère le premier terme parce qu'il suggère que les fonds sont complètement couverts par le FEM (GEF), alors que le second laisse penser que les fonds sont seulement partiellement couverts.
40. Il y a eu un bon nombre d'interrogations concernant la mention du Conseiller Technique Principal (CTP) et le recrutement d'autres membres du personnel. Il a été noté que:
- Le CTP et le chef d'équipe mentionnés constitueraient une même et seule personne.

- Le poste de CTP serait ouvert à la concurrence internationale, y compris les originaires des pays riverains, mais les autres postes seraient réservés aux nationaux seulement.
 - M. Schuetz-Mueller (UNOPS) a fait remarquer qu'en règle générale, dans un projet financé par le PNUD/FEM (GEF), si l'ampleur et la complexité exigent la présence d'un CTP à long terme en vue de s'assurer que le travail sera fait de façon efficace et effective, l'organisation optera pour cette solution. Il a par ailleurs fait remarquer que lorsque le CTP est un expatrié, son salaire est d'habitude fixé selon les normes internationales, mais que lorsque le CTP est un national, il ne reçoit pas normalement le salaire d'un expatrié même lorsqu'il possède les mêmes qualifications.
 - Il a été convenu que les qualifications du chef d'équipe devraient se rapporter plus à la planification et au développement durable plutôt qu'aux sciences économiques.
41. Le Comité a pensé que si les unités nationales mentionnées dans la proposition PDF devaient être suffisamment solides, elles nécessiteraient un certain soutien financier de la part du FEM (GEF), et que la proposition devrait donc en faire mention. Il a été suggéré que le FEM (GEF) paye les salaires d'une ou deux personnes dans l'institution ou offre un petit supplément sur les salaires nationaux en vue de rehausser la productivité.
42. M. Schuetz-Mueller a expliqué que la raison pour laquelle le PNUD/FEM (GEF) pourrait avoir des difficultés avec cette proposition est qu'il y a peu de fonds disponibles, et que le FEM (GEF) s'attend que les pays fassent une contribution, notamment en financement du personnel, en vue de montrer leur engagement. M. LaRoche a souligné ce point en faisant remarquer qu'il pensait que le FEM (GEF) pourrait refuser la proposition PDF-C s'il ne voyait pas que les pays faisaient un effort réel pour montrer leur engagement.
43. Le président a réassuré le FEM (GEF) et l'UNOPS que les pays avaient un réel engagement, et que le fait de demander le financement de certains éléments ne devait pas être considéré comme un manque d'engagement. Il a aussi appuyé la proposition du PNUD de spécifier exactement quel genre d'activité serait financée par cette demande supplémentaire.
44. Les questions susmentionnées ont été discutées encore dans une réunion à part et une proposition PDF-C révisée a été formulée pour incorporer, le plus possible, les souhaits des délégations. Le principal impact de cela a été la réduction de la période de dix-huit mois à une année.
45. Enfin, M. LaRoche a expliqué que si la proposition PDF-C est acceptée par le Secrétariat du FEM (GEF), alors un nouveau Document de Projet devra être écrit

par le PNUD, et inclura des lignes budgétaires plus spécifiques ainsi que des Termes de Référence pour le personnel demandé pour la période PDF-C.

Emplacement du siège pour les futures interventions:

46. Cette question a fortement préoccupé les différentes délégations et beaucoup de discussions se sont tenues tant en plénière que pendant des réunions séparées. Les chefs des délégations se sont rencontrés pendant 3 heures le premier jour. Avant leurs délibérations, ils se sont d'abord fait briefed par M. Schuetz-Mueller (UNOPS) et M. David LaRoche (FEM (GEF)). Une autre rencontre a eu lieu pendant le temps du déjeuner le deuxième jour, regroupant les chefs des délégations, l'UNOPS, le FEM (GEF) ainsi que le Coordinateur du Projet. Par manque de consensus parmi les quatre pays, aucune déclaration n'est sortie de toutes ces réunions.

47. Le principal sujet de lutte était composé de trois aspects, dont trois avaient déjà été prévus dans des documents approuvés. Les trois composantes étaient:

- L'emplacement du Secrétariat Permanent de Gestion du Lac Tanganyika, comme prévu dans la Convention. Il a été noté et accepté par tout le monde que l'emplacement de cet organe serait officiellement décidé à la Première Conférence des Parties comme prévu dans la Convention.
- L'emplacement du Secrétariat Intérimaire du Lac Tanganyika, comme prévu dans le PAS. Selon toute vraisemblance, cet organe verrait seulement le jour sous un deuxième projet destiné à mettre en œuvre le PAS. Il a été noté et finalement accepté par tout le monde que l'emplacement de cet organe serait décidé lors de la première réunion du Comité Intérimaire de Gestion du Lac Tanganyika comme prévu dans le PAS.
- Restait par conséquent l'emplacement du siège de l'Unité de Soutien à la Planification. Cette unité temporaire de planification qui sera financée par le FEM (GEF)/ PDF durerait 12 mois (18 mois au départ mais réduit à 12 au cours de cette réunion). Il a été souligné par le FEM (GEF) que ce genre de sujets doit être commandé par les pays et que la demande PDF ne pourrait progresser sans accord sur ce point.

48. Au début du premier jour, le Burundi a fait la déclaration suivante et a demandé qu'elle apparaisse textuellement dans le compte-rendu de la réunion:

"La délégation du Burundi constate que la question du lieu de l'Unité de Soutien et de Coordination de la Planification du Lac n'a pas été évoquée. Nous intervenons pour donner la position du Burundi sur cette question. Concernant le lieu d'implantation de la période intérimaire de 18 mois et du siège de l'Autorité Intérimaire, nos Autorités qui nous ont mandaté dans cette réunion de Lusaka avaient le sentiment que la présente réunion de Lusaka déciderait que ce lieu soit Bujumbura, la capitale du Burundi, étant donné que le Burundi est retourné dans la Phase III. C'est dans ce sens

que nous avons reçu des instructions avant de venir ici à Lusaka. Par conséquent, si la présente réunion de Lusaka devait décider que le lieu soit fixé ailleurs, ma délégation n'est pas en mesure de se prononcer. Elle devra faire rapport aux autorités à Bujumbura. Je préciserais aussi, à l'attention des participants, que toutes les activités du Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika en ce qui concerne le Burundi, ont été réalisées pendant que le Burundi était dans la Phase III. Le prétexte d'insécurité n'est donc pas acceptable pour le Burundi".

49. En plus, le Burundi a indiqué que Bujumbura était un endroit crucial pour le projet, et que peu de progrès auraient été réalisés sous le présent projet sans l'engagement continué manifesté par Bujumbura à l'endroit du Projet.

50. Les trois autres délégations ont rejeté cette déclaration officielle, disant que le moment n'était pas approprié pour que Bujumbura soit désigné comme siège de l'Unité de Soutien à la Planification. Les principaux éléments de leurs interventions étaient:

- Les participants étaient d'accord que Bujumbura était, logistiquement parlant, le meilleur endroit pour abriter le siège régional des futures interventions sur le lac. Néanmoins, malgré le fait que la sécurité selon les NU avait passé de la Phase IV à la Phase III, ce fait était encore récent, et il y avait encore des préoccupations réelles concernant la sécurité de Bujumbura.
- Ils n'étaient pas complètement au courant des implications causées par les différentes phases de sécurité des NU aux activités du projet, et ont demandé que ces informations leur soient fournies avant de prendre toute décision. (Il a été demandé à l'UNOPS de s'en occuper, et il a accepté). Néanmoins, ils pensaient qu'étant donné le récent cours des événements dans la région, il y avait une "certitude d'incertitude" concernant la situation sécuritaire actuelle.
- Au vu de cela, ils constataient qu'il serait plus approprié que le siège de l'unité de planification soit en dehors du Burundi, et en ont appelé au Burundi de profiter de la période intérimaire pour consolider leur position par la voie diplomatique et toute autre voie, et obtenir des informations détaillées des autorités appropriées à propos de la situation sécuritaire. La question de savoir si oui ou non la sécurité permettrait à Bujumbura d'abriter le siège du second projet pourrait alors être réévaluée.

51. M. Schuetz-Mueller (UNOPS) a exprimé sa préoccupation de voir que la question du siège ne trouvait pas de solution et pensait que cela pouvait handicaper les étapes suivantes du projet. Il a indiqué qu'il était possible de désigner un endroit comme siège, mais de déménager temporairement celui-ci vers un autre endroit pour des raisons de sécurité. Un tel déménagement temporaire pour des raisons de sécurité est bien reconnu dans le système des NU. La RD Congo, la Tanzanie et la Zambie ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas endosser cette idée à ce stade.

52. M. LaRoche du FEM (GEF) a averti les quatre pays que s'ils voulaient bénéficier de l'assistance du FEM (GEF) à l'avenir, ils avaient l'obligation de se mettre d'accord sur les documents formant la base du projet, c.à.d. le PAS, l'ADT et la Convention, de même que sur la proposition PDF-C. Ne pas le faire supposerait que toute autre nouvelle proposition concernant le lac Tanganyika devra être entièrement reformulée dès le départ.

53. La RD Congo a conclu en énonçant la déclaration ci-après, et a demandé qu'elle apparaisse textuellement dans le compte-rendu de la réunion.

“ Au terme de l'échange de vues au sujet du siège de la Phase Intérimaire du Projet, le FEM a exprimé très clairement sa position selon laquelle pour avoir accès à un financement PDF-C, il faut que les quatre pays puissent avoir un accord unanime. Pour le choix du siège, trois délégations ont exprimé leur position selon laquelle il est bon que cette phase intérimaire continue avec l'ancien site de Dar es Salaam, et non Bujumbura à cause de la situation sécuritaire qui doit s'améliorer. Pour que la libération des fonds soit effective, il est nécessaire que les quatre pays aient un consensus. Par conséquent, nous invitons tous les pays à penser davantage aux intérêts de la région, c'est-à-dire que tous doivent travailler de manière concertée pour que l'on ne perde pas ce financement. Nous souhaitons que les quatre pays puissent répondre auprès du Chef de l'Unité de Coordination assez rapidement pour qu'on ne puisse pas perdre le bénéfice de ce PDF-C.

54. La Zambie a exprimé sa position et son intérêt d'abriter l'Unité de Planification, et a demandé que ceci soit fait pour des raisons de renforcement des capacités au sein de la région dans un esprit régional.

5.8 Point 9: Evaluation finale du projet par le FEM (GEF)

55. Ce point a été présenté par Mme Margaret Chi de l'UNOPS. Elle a signalé que deux consultants avaient été recrutés pour faire ce travail d'évaluation, à savoir M. Stanislaw Manikowski et Lothar Guendling, qui étaient présents à la réunion en qualité d'observateurs. Elle a ajouté que d'après le programme d'évaluation, la date limite de soumission de leur rapport était la dernière semaine de mai ou la première semaine de juin.

56. Les délégués ont regretté que les pays riverains n'avaient pas été impliqués dans le processus de recrutement des évaluateurs et dans la préparation de leurs termes de référence.

5.9 Point no 10: Sort des équipements de l'actuel projet

57. Le Coordinateur du Projet a informé la réunion que beaucoup d'équipements avaient été achetés sous l'actuel projet, et que la majorité d'entre eux était logée dans les différentes institutions nationales affiliées au projet. Une moindre partie de ses équipements se trouvait dans les bureaux de l'UCP à Dar es Salaam et Bujumbura.

58. Concernant ce dernier équipement, il a fait remarquer qu'il sera nécessaire pour l'Unité de Soutien à la planification prévue dans la proposition PDF-C car celle-ci n'a pas prévu l'achat de nouveaux équipements. Pendant la période entre la clôture des bureaux du PBLT et l'établissement de l'Unité de Soutien à la Planification, les équipements (véhicules, photocopieuses, ordinateurs, etc) seront stockés dans les bureaux du PNUD des pays respectifs.
59. Les équipements logés dans les institutions nationales resteront dans ces institutions, mais resteront sous l'étiquette du PNUD jusqu'à la mise en place du nouveau projet. A ce moment-là, on peut penser qu'une partie des équipements ira au nouveau projet et le reste deviendrait propriété de l'institution qui les abritait.
60. Le Coordinateur du Projet a fait remarquer qu'un inventaire complet des équipements avait été donné à tous les délégués à la dernière RCD, et qu'un inventaire pays par pays sera préparé avant la RTP finale.

5.10 Point n° 11: Réunion de présentation de fin du projet et dernières RCD et RTP

61. Après les propositions et explications fournies par le Coordinateur du Projet, il a été convenu ce qui suit:
62. Il sera organisé une présentation d'une demi-journée aux bailleurs de fonds afin de commencer le processus de recherche de soutien des donateurs. La présentation insistera sur la future mise en œuvre du PAS et le rôle que les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pourraient jouer. L'occasion sera aussi utilisée pour essayer d'intéresser les bailleurs de fonds dans le financement d'une grande conférence scientifique vers juillet 2001.
63. Le lieu de la réunion sera Nairobi au Kenya car c'est l'endroit où la plupart des principaux donateurs visés sont établis.
64. La dernière réunion du Comité Directeur Régional se tiendra au même endroit le jour suivant. Celle-ci prendra une demi-journée et le principal sujet à l'ordre du jour sera l'approbation officielle du PAS. Il a été convenu que comme ce document ne revêtait pas un caractère juridique, la signature des Ministres n'était pas appropriée, mais que celle des Secrétaires Permanents ou équivalents serait suffisante.
65. La dernière Revue Tripartite aura lieu l'après-midi du même jour. Celle-ci examinera le rapport d'évaluation finale, les sort des équipements du projet ainsi que la situation de la proposition PDF.
66. M. Schuetz-Mueller (UNOPS) a fait remarquer qu'il était encourageant de constater que ce soit le FEM (GEF) lui-même qui ait suggéré une nouvelle phase du projet, parce que ce fait était inhabituel. Il pensait que ceci était dû à la bonne image présentée par le PBLT, qui avait été officiellement reconnue pendant la

réunion STAP au Malawi. Il a félicité le PBLT pour son effort actuel de publicité, en disant notamment que la vidéo par exemple était une des très bonnes façons d'attirer l'attention des bailleurs de fonds. Il a épousé l'idée du choix de Nairobi comme lieu de la réunion finale, car, comme le FEM (GEF) demande le partage des coûts avec les autres bailleurs de fonds, Nairobi sera le mieux indiqué étant donné que plusieurs agences des NU et plusieurs ONG et autres donateurs résident là.

67. Il a été convenu que les réunions se tiendront les 11-12 juillet 2000. (Note: les dates ont été reportées par après au 12-13 juillet).

5.11 Point 12: Lancement du site Internet du PBLT

68. Le Coordinateur du Projet a informé la réunion que le site web a été complètement remodelé et traduit en Français. Il constituait maintenant le principal dépôt de toutes les informations concernant le projet y compris les données, les rapports ainsi que les publications. Pour le moment, le site web comprenait toutes les données collectées par le projet, et il appartenait au Comité de décider si toutes ces informations seraient placées dans le domaine public et seraient toutes accessibles sur internet.

69. Toutes les délégations ont été d'accord que toutes les données, informations, rapports technique, photographies, etc soient placés sur le site internet et rendus publics. Les participants ont noté que ceci était une très bonne façon d'exploiter les informations et que cela rentrait dans la politique du FEM (GEF).

70. Le Coordinateur du Projet a expliqué que parallèlement au site internet dont l'adresse est <http://www.ltbp.org>, un CD-ROM contenant les mêmes informations sera produit et largement distribué aussitôt que tous les rapports finaux du projet seront reçus et incorporés dans le site web.

71. La question d'actualisation des bases de données a été soulevée. Il a été fait remarquer qu'on espérait que l'Unité de Soutien à la Planification prévue dans la proposition PDF prendrait la responsabilité de la question jusqu'à la mise en place du second projet.

5.12 Point n° 13: Divers

72. Le représentant de la FAO, M. George Ssentongo, a exprimé ses remerciements au président et à l'UCP pour l'avoir invité, lui et M. Fuller. Il loué la bonne collaboration existant entre le projet FAO/FINNIDA et le PBLT et a dit qu'il espérait que la FAO pourra participer à la prochaine réunion de juillet à Nairobi en qualité d'observateur.

73. Enfin, le président a remercié chacun pour avoir participé pleinement aux discussions, et a demandé aux délégations de garder espoir à propos des questions

qui n'avaient pas trouvé de consensus. Il a recommandé aux délégations de rentrer à la maison et de rapporter la situation à leurs autorités respectives, qui donneront leur opinion finale à l'UCP aussitôt que possible pour lui permettre de préparer les scénarios suivants.

5.13 Point 14: Clôture

74. Après avoir remercié toutes les délégations pour leurs contributions, et la Zambie pour son hospitalité et son excellente organisation de la réunion, le président a officiellement clos la réunion à 17:40 le 5 mai 2000

**ANNEXE 1:
LISTE DES PARTICIPANTS**

BURUNDI

- | | |
|-----------------------------|--|
| 1. M. Jérôme Karimumuryango | Coordinateur National, Directeur Général INECN |
| 2. M. Boniface Nyakageni | Conseiller au MINATE |
| 3. M. Benoît Bihamiriza | Directeur, Dép. Affaires Juridiques et Contentieux |
| 4. Dr Gaspard Ntakimazi | Professeur de Biologie, Université du Burundi |

RD CONGO

- | | |
|----------------------------|--|
| 5. M. Mbusu Ngamani | Secrétaire Général, Ministère de l'Environnement |
| 6. M. Mady Amule | Coordinateur National, Directeur, Min. de l'Env. |
| 7. Dr Nshombo Mudherwa | Directeur General du CRH-UVIRA |
| 8. Amb. Mapango Kemishanga | Directeur, Dép. Affaires Juridiques et Contentieux |

TANZANIE

- | | |
|-----------------------|---|
| 9. M. Abubakar Rajabu | Permanent Secretary, Vice President's Office |
| 10. M. Eric Mugurusi | Director, Division of Env., Vice President's Office |
| 11. M. Rawson Yonazi | National Coordinator, Assistant Director - DoE) |
| 12. M. W.V. Haule | Assistant Director, Fisheries Division |
| 13. Ms Hawa Msham | Assistant National Coordinator, Division of Env. |

ZAMBIE

- | | |
|----------------------------------|--|
| 14. M. J. S. Phiri | National Coordinator; Director ECZ |
| 15. Ms M.U.N. Nkhuwa | Director, HRA, Min of Env and Natural Resources |
| 16. Ms Maureen Chungu Nsomi | Head, Water Resources Research Unit, NISIR. |
| 17. M. J. Mwengo | Chief Aquaculture Research Officer, DoF |
| 18. M. George Munshimbwe Chitalu | Assistant National Coordinator, ECZ/PBLT |
| 19. M. S.Y. Nsongela | Senior Inspector, EIA, ECZ. |
| 20. M. G.N. Zulu | Senior Planning Officer, Min.Env and Nat Resources |

FEM (GEF)

- | | |
|----------------------|--------------------------------------|
| 21. M. David LaRoche | Senior Adviser, International Waters |
|----------------------|--------------------------------------|

UNOPS

- | | |
|-------------------------------|--|
| 22. M. Ingolf Schuetz-Mueller | Senior Environment Adviser (formerly, Chief, Division of Environmental Programmes) |
| 23. Mme Margaret Chi | Projet Management Officer |

PNUD

- | | |
|-------------------------|---|
| 24. M. Louis Nduwimana | Chargé du Programme Environnement, Burundi |
| 25. Mme Winnie Musonda | Zambie |
| 26. M. Silvester Sisila | Ass Res Rep, Env. and Natural Resources, Tanzanie |

NRI

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| 27. M. Nicholas Hodgson | Consultant du PAS |
|-------------------------|-------------------|

MRAG

- | | |
|------------------------|---------------------------------------|
| 28. M. Cormac Cullinan | Consultant, Env Law and Policy, ENACT |
|------------------------|---------------------------------------|

OBSERVATEURS

- | | |
|-----------------------------|--|
| 29. M. Stanislaw Manikowski | Consultant, Evaluation finale |
| 30. M. Lothar Guending | Consultant, Evaluation finale |
| 31. M. Richard Fuller | Représentant de la FAO en Zambie |
| 32. M. George W. Ssentongo | Sec. FAO, Sous-Comité du CPIA pour le Lac Tanganyika |

UCP

- | | |
|-------------------------------|--|
| 35. Dr Andrew Menz | Coordinateur du Projet |
| 36. Dr Kelly West | Responsable de la Liaison Scientifique |
| 37. M. Pierre-Claver Nzimpora | Rapporteur |
| 38. Mme Maria Hiza | Secrétaire de la Conférence/Administration |

ANNEXE 2.

LISTE DES DOCUMENTS

1. RCD6/1 Liste des documents
2. RCD6/2 Programme
3. RCD6/3 Ordre du jour provisoire
4. RCD6/4 Compte-rendu de la Cinquième Réunion du Comité Directeur
5. RCD6/5 Résumé des progrès sur les principales résolutions de la RDC5
6. RCD6/6 Rapport d'avancement du projet – Novembre 1999 à Avril 2000
7. RCD6/7 Synthèse juridique
8. RCD6/8 Proposition FEM (GEF) pour une subvention PDF-C
9. RCD6/9 Liste des participants
10. RCD6/10 Itinéraires de voyages

Documents de référence

11. Analyse Diagnostique Transfrontalière
12. Programme d'Action Stratégique
13. Convention (Projet 4)
14. Texte des diapositives présentées par Nick Hodgson et Cormac Cullinan

ANNEXE 3: DISCOURS DE BIENVENUE PAR LA ZAMBIE

DECLARATION DU SECRETAIRE PERMANENT AU MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT, DR. JEWETTE H. MASINJA, LUE PAR MME MARCHALIGNE U.N. NKHUWA, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATRATION

DEVANT LA

SIXIEME REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE DU LAC TANGANYIKA
LE 4 MAI 2000 – CENTRE DE CONFERENCES INTERNATIONALES DE MULUNGUSHI– LUSAKA, ZAMBIE.

Monsieur le Président de la Réunion,
Monsieur le Secrétaire Général, Ministère de l'Environnement, République Démocratique du Congo,
Monsieur le Secrétaire Permanent, Bureau du Vice-Président, République Unie de Tanzanie,
Mesdames, Messieurs les délégués du Burundi, de la République Démocratique du Congo, de la République Unie de Tanzanie, et de la Zambie,
Messieurs les Représentants des Programmes par Pays du PNUD dans la région,
Madame, Messieurs les membres les représentants du FEM et de l'UNOPS,
Monsieur le Coordinateur du Projet,
Messieurs les Coordinateurs Nationaux,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la délégation Zambienne et en mon nom propre, j'ai l'honneur de vous accueillir en Zambie et à Lusaka en particulier. L'honneur échoit également à tout le pays, qui a eu le privilège d'abriter cette réunion historique, *la Sixième mais l'avant-dernière Réunion du Comité Directeur* du Projet sur le Lac Tanganyika pour lequel vous êtes ici rassemblés.

Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler et évoquer brièvement les efforts et les ressources qui ont été mis dans le développement et l'exécution du Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika, officiellement appelé "Lutte contre la Pollution et Autres Mesures pour Protéger la Biodiversité du Lac Tanganyika".

Le projet prend sa genèse à Bujumbura en 1991 lorsque des scientifiques préoccupés par la question du lac, y compris les scientifiques des pays riverains, se sont rencontrés et ont décidé d'initier des mesures destinées à protéger la qualité et la biodiversité du lac Tanganyika. Les menaces identifiées alors sont globalement les mêmes auxquelles nous faisons face aujourd'hui, mais qui se présentent en plus grande ampleur vu qu'aucune réelle intervention n'a encore été prise pour contrer leurs origines. Monsieur le Président, ces menaces sont en grande partie causées et exacerbées par les activités d'origine humaine se déroulant sur le lac et dans ses alentours. Ces activités d'origine humaine sont les suivantes :

1. L' utilisation non durable des ressources, aggravée par l'accroissement des populations et de leurs demandes, qui concernent les communautés riveraines estimées à un million d'habitants, ainsi que l'ensemble des communautés vivant dans les régions éloignées du lac.
2. La pollution naturelle, ménagère et industrielle affectant directement et de façon négative la qualité de l'eau ainsi que la biodiversité.

Monsieur le Président, les efforts concertés des scientifiques ont culminé avec le développement d'une proposition de projet. Cette proposition a attiré beaucoup d'intérêt et suscité un financement de US\$10 millions libérés par le Fonds pour l'Environnement Mondial pendant une période de cinq ans commençant en 1995.

Monsieur le Président, la Première Réunion du Comité Directeur de Lusaka a approuvé le travail de la réunion de Dar es Salaam et examiné les questions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du projet. C'est à cette réunion que la principale question de la consultation nationale et régionale a été mise en évidence comme moyen d'insuffler l'appropriation du projet par les pays riverains. Ceci a été capital pour la création des capacités dans les pays riverains permettant de gérer le lac comme un environnement rationnel et durable au niveau régional. Ces capacités seraient ensuite appliquées plus tard pour établir des programmes de gestion régionale à long terme destinés à lutter contre la pollution, assurer la préservation ainsi que le maintien de la biodiversité dans le lac Tanganyika.

Monsieur le Président, à travers les engagements communs des pays riverains commandés par le désir conjoint de protéger et conserver le lac et sa biodiversité, dans l'esprit de la coopération régionale, le projet a atteint des réalisations significatives en dépit de sérieuses contraintes échappant au contrôle de toutes les parties impliquées. Parmi ces réalisations se trouvent notamment deux importants documents en passe d'être terminés :

1. Le Premier Programme d'Action Stratégique pour le Développement Durable du Lac Tanganyika (PAS) sous forme de projet, et
2. La Convention sur la Gestion Durable du Lac Tanganyika (la Convention) également sous forme de projet.

Monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas mentionner la masse des connaissances que le projet a générées au cours des cinq ans qu'il vient de passer. Le projet a généré des rapports d'études spécialisées, qui, avec le document d'analyse diagnostique transfrontalière, demeureront à la disposition des Etats riverains pour référence dans l'avenir.

Monsieur le Président, l'élaboration des documents provisoires de PAS et de la Convention présente un réel défi : *Ces documents doivent mis en œuvre dans le plus proche avenir par les pays riverains.* Mais avant que ceci n'ait lieu, ces documents doivent être finalisés et signés, et les mécanismes institutionnels qui y sont proposés doivent être mis en place. Vous conviendrez avec moi que ceci exigera un ferme engagement politique dans la région ainsi qu'en dehors de la région.

Monsieur le Président, je constate avec satisfaction que ce projet a déjà initié une action qui pourrait permettre de garder le rythme pris par le projet jusqu'au-delà de juillet 2000. Par conséquent, je recommande à cette réunion de soutenir les efforts que mène le projet pour susciter un financement intérimaire par le FEM avec objectif de *finaliser les documents, les faire signer et s'assurer que les mécanismes juridiques qui y sont proposés sont mis en place.*

Pour terminer, Monsieur le Président, je ne doute pas de la capacité de cette réunion à discuter ces questions de manière exhaustive et de fournir une bonne orientation au projet, préparant par ce fait même une bonne voie vers la Conférence sur l'Etat du Lac et la dernière Réunion du Comité Directeur qui se tiendront à Arusha en Tanzanie au mois de juillet 2000.

Que le Dieu Tout Puissant vous guide dans vos délibérations sur tous ces sujets. Bien que je ne sois pas capable de rester avec vous maintenant à cause de circonstances indépendantes de ma volonté, j'espère vous rejoindre vers la fin de la journée..

Je vous remercie et vous souhaite des débats pleins de succès.

DECLARATION DU BURUNDI

« La délégation du Burundi constate que la question du lieu de l'Unité de Soutien et de Coordination de la Planification du Lac n'a pas été évoquée. Nous intervenons pour donner la position du Burundi sur cette question.

Concernant le lieu d'implantation de la période intérimaire de 18 mois et du siège de l'Autorité Intérimaire, nos Autorités qui nous ont mandaté dans cette réunion de Lusaka avaient le sentiment que la présente réunion de Lusaka déciderait que ce lieu soit Bujumbura, la capitale du Burundi, étant donné que le Burundi est retourné dans la Phase III.

C'est dans ce sens que nous avons reçu des instructions avant de venir ici à Lusaka. Par conséquent, si la présente réunion de Lusaka devait décider que le lieu soit fixé ailleurs, ma délégation n'est pas en mesure de se prononcer. Elle devra faire rapport aux autorités à Bujumbura.

Je préciserais aussi, à l'attention des participants, que toutes les activités du Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika en ce qui concerne le Burundi, ont été réalisées pendant que le Burundi était dans la Phase III. Le prétexte d'insécurité n'est donc pas acceptable pour le Burundi. »

DECLARATION DE LA RD CONGO

« Au terme de l'échange de vues au sujet du siège de la Phase Intérimaire du Projet, le FEM (GEF) a exprimé très clairement sa position selon laquelle pour avoir accès à un financement PDF-C, il faut que les quatre pays puissent avoir un accord unanime. Pour le choix du siège, trois délégations ont exprimé leur position selon laquelle il est bon que cette phase intérimaire continue avec l'ancien site de Dar es Salaam, et non Bujumbura à cause de la situation sécuritaire qui doit s'améliorer.

Pour que la libération des fonds soit effective, il est nécessaire que les quatre pays aient un consensus. Par conséquent, nous invitons tous les pays à penser davantage aux intérêts de la région, c'est-à-dire que tous doivent travailler de manière concertée pour que l'on ne perde pas ce financement.

Nous souhaitons que les quatre pays puissent répondre auprès du Chef de l'Unité de Coordination assez rapidement pour qu'on ne puisse pas perdre le bénéfice de ce PDF-C. »

Annexe 4.

Phases de sécurité des Nations Unies et leurs définitions

Selon la situation sécuritaire d'un pays, les Nations Unies adoptent une des cinq phases de sécurité suivantes:

Phase 1: *Précaution*

Celle-ci est une phase d'avertissement pour les membres du personnel sur le fait que la situation sécuritaire du pays ou de certaines parties du pays est telle qu'on devrait prendre certaines précautions. Les voyages vers cette station exigeront une autorisation préalable du responsable habilité.

Phase 2: *Déplacements limités*

La phase 2 est généralement une situation transitoire ou de courte durée après laquelle elle reviendra au niveau (1) ou alors remontera à un niveau supérieur (3+) selon la gravité ou le changement des menaces.

Cette phase présente un niveau plus élevé d'alerte et place plus de restrictions sur les déplacements des membres du personnel et de leurs familles. Pendant cette phase, tous les membres du personnel ainsi que leurs familles doivent rester à la maison à moins d'instruction contraire. Aucun voyage à l'intérieur ou en provenance de l'extérieur ne sera effectué sans autorisation du responsable habilité selon les besoins.

Phase 3: *Réinstallation*

La phase 3 indique une sévère détérioration de la situation sécuritaire, dont la conséquence peut être la réinstallation des membres du personnel et de leurs familles. Une des actions suivantes sera prise pendant cette phase:

- a) Regroupement temporaire de tout le personnel international et de leurs familles sur un ou plusieurs sites dans une zone donnée;
- b) Réinstallation de tout le personnel international et de leurs familles dans d'autres endroits plus sûrs du pays;
- c) Réinstallation en dehors du pays des personnes à charge des membres du personnel et/ou des membres du personnel international non-essentiels.

Phase 4: *Suspension des programmes*

Cette phase est pour permettre au responsable habilité de recommander au Secrétaire Général des NU la réinstallation en dehors du pays du personnel international restant, excepté les membres du personnel qui sont directement impliqués dans les programmes d'urgence, les opérations humanitaires et les affaires de sécurité. Dans cette phase, tous les programmes seront fermés à l'exception des trois domaines susmentionnés.

Phase 5: *Evacuation*

Cette phase peut seulement être déclarée par le Secrétaire Général des NU. Cette phase signifie que la situation de ce pays s'est tellement détériorée jusqu'au point où les membres du personnel restant doivent être évacués et les programmes restants (urgence, humanitaire, sécuritaire) doivent être fermés.

Les phases 1 et 2 peuvent être déclarées à la discrétion du responsable habilité des NU, les phases 3 et 4 peuvent être seulement déclarées par le responsable habilité des NU après autorisation de UNSECOORD, et la phase 5 peut être seulement déclarée par le responsable habilité des NU après autorisation du Secrétaire Général des NU par le biais de UNSECOORD.